

CHAUDIÈRE À EAU CHAUDE EN ACIER VIA D4, D5, D6



MANUEL D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN DE LA CHAUDIÈRE

Mode d'emploi version 2026/FR05

MAGA s.r.o., Samuela Kollára 86, G7G 01 Čerenčany, RÉPUBLIQUE SLOVAQUE
Mobile : +421 917 465 298 | Tél. : +421 475 934 7G8 | E-mail : sales@magasro.sk | www.magasro.sk

SOMMAIRE

1	DESCRIPTION TECHNIQUE.....	4
2	INSTRUCTIONS D'UTILISATION ET D'INSTALLATION	6
2.1	Installation de la chaudière	6
2.2	Chauffage et fonctionnement	6
3	ENTRETIEN DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE LA CHAUDIÈRE	8
4	COMBUSTIBLE	8
5	CHEMINÉE	8
6	ACCESSOIRES FOURNIS AVEC LA CHAUDIÈRE.....	8
7	PANNES ÉVENTUELLES ET SOLUTIONS.....	9
8	SÉCURITÉ INCENDIE LORS DE L'INSTALLATION ET DE L'UTILISATION DES APPAREILS DE CHAUFFAGE	10
9	RÉGLEMENTATIONS ET CONSIGNES	11
10	TYPE D'ENVIRONNEMENT	11
11	EXPLOITATION ET SURVEILLANCE.....	12
12	ACCESSOIRES RECOMMANDÉS POUR LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE L'EAU CHAUDE SANITAIRE	12
13	SCHÉMA D'INSTALLATION DE LA CHAUDIÈRE	13
	RÉPARATIONS SOUS GARANTIE ET HORS GARANTIE EFFECTUÉES PAR.....	14

Merci d'avoir acheté notre produit !

Afin de garantir votre entière satisfaction, nous vous recommandons de suivre ces instructions pour assurer la longévité et le bon fonctionnement de votre chaudière :

1. Utilisez uniquement du combustible sec dont le taux d'humidité ne dépasse pas 20 %, c'est-à-dire du bois séché depuis au moins 2 ans.
2. Pour éviter la corrosion à basse température, une vanne thermostatique ou une vanne mélangeuse doit être installée en aval de la chaudière (Laddomat 21-60, Magamat ou tout autre dispositif garantissant une température minimale de l'eau de retour vers la chaudière de 55 °C). La température de sortie de l'eau de la chaudière doit être comprise entre 75 et 90 °C.
3. En cas d'utilisation d'une pompe de circulation, la différence de température du fluide caloporteur doit être comprise entre 15 et 20 °C et une température minimale de l'eau de retour de 55 °C doit être garantie. La pompe doit être reliée à un thermostat de température afin qu'elle ne se mette en marche que lorsque la température minimale requise est atteinte.
4. La chaudière ne doit pas fonctionner en continu à moins de 50 % de sa puissance nominale.
5. Pour garantir le bon fonctionnement de la chaudière, il convient de respecter les consignes suivantes :
 - un nettoyage régulier de la chaudière,
 - un nettoyage en profondeur de la chaudière,
 - le tirage requis de la cheminée (vitesse suffisante des gaz de combustion),
 - une bonne isolation thermique de la cheminée.

AVERTISSEMENT

Le non-respect de ces consignes peut entraîner une corrosion à basse température réduisant considérablement la durée de vie du corps de la chaudière.

UTILISATION PRÉVUE

La chaudière à eau chaude VIA D est conçue pour le chauffage des locaux et la production d'eau chaude sanitaire (ECS) dans les habitations, les bâtiments commerciaux et les bâtiments publics. La chaudière est destinée exclusivement à la combustion de bois ou de briquettes de bois. Tout bois sec peut être utilisé comme combustible, en particulier les copeaux de bois d'une longueur maximale de 550 mm et d'un diamètre compris entre 60 et 120 mm (voir les dimensions de la chambre d'alimentation en fonction du type de chaudière). Il est également possible d'utiliser des déchets de bois secs et du bois de plus grand diamètre, ce qui réduit la puissance nominale de la chaudière et prolonge la durée de combustion. La grande trémie à combustible remplace et élimine les tâches les plus chronophages liées à la préparation du bois, telles que le fendage et la découpe en morceaux adaptés. Cela permet d'économiser non seulement un effort physique, mais aussi le temps nécessaire à ces opérations.

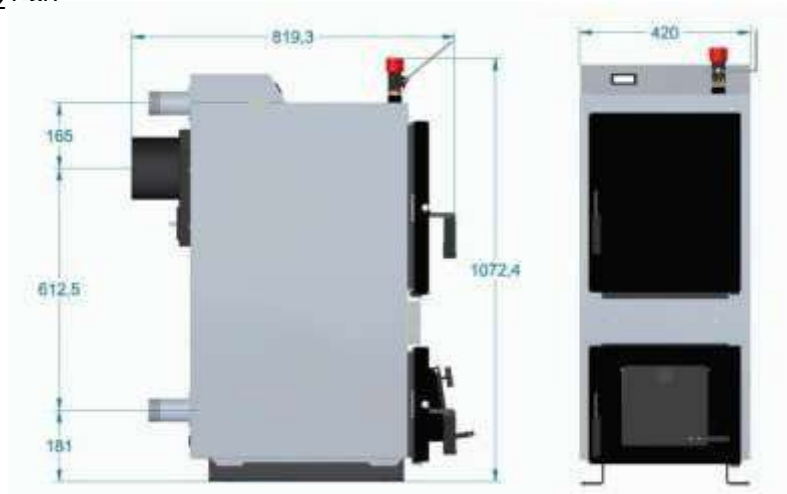
1 DESCRIPTION TECHNIQUE

La chaudière est conçue pour brûler du bois d'une longueur maximale de 500 mm (selon le type de chaudière) et d'une teneur en humidité allant jusqu'à 20 %. Des briquettes de bois peuvent être utilisées comme combustible d'appoint. Le corps de la chaudière est constitué d'un assemblage soudé de tôles d'acier de haute qualité d'une épaisseur de 6 mm. La chambre de combustion est équipée, dans sa partie inférieure, d'une grille refroidie à l'eau permettant le passage des gaz de combustion. Sous la grille se trouve un cendrier muni d'un bac à cendres.

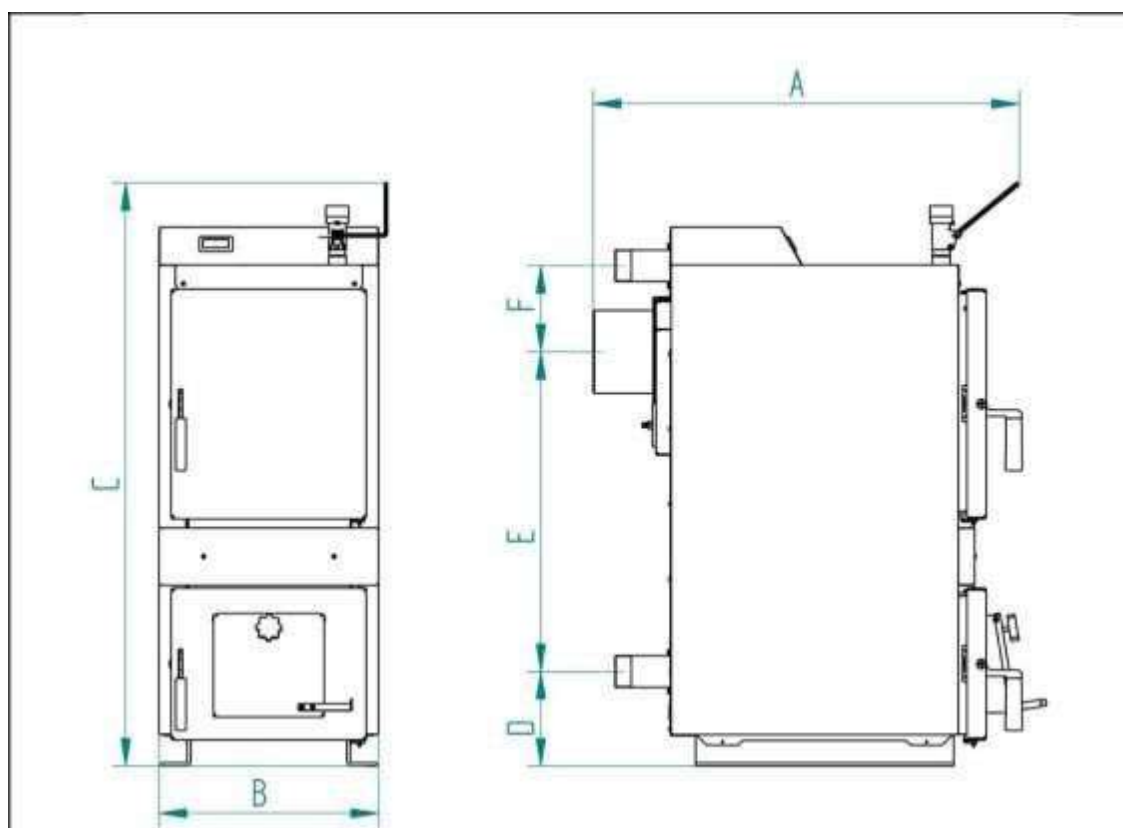
Une porte de chargement du combustible est située en haut de la paroi avant et une porte de cendres en bas. Le corps de la chaudière est isolé thermiquement à l'extérieur grâce à de la laine minérale insérée sous les revêtements en tôle de l'enveloppe extérieure de la chaudière. La chaudière est raccordée au système de chauffage via des raccords filetés G 2". Le raccord d'entrée est de type G ½".

Avantages de la chaudière D :

- Peut brûler du bois et des déchets de bois
- Profondeur de la chambre de combustion pouvant atteindre 550 mm (selon le type de chaudière)
- Rendement de combustion élevé – faible consommation de combustible
- Régulation thermostatique de la puissance
- Possibilité de régler le tirage de la cheminée
- Durée maximale de combustion : 12 heures (avec des briquettes de bois et en mode combustion lente)
- Garantie de 24 mois sur le corps de la chaudière
- Garantie de 36 mois sur l'installation comprenant un ballon de stockage (de MAGA, s.r.o.) et un Laddomat 21 60



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES



		VIA D4	VIA D5	VIA D6
A	mm	716	816	916
B	mm	420	420	420
C	mm	1117	1117	1117
D	mm	181	181	181
E	mm	612	612	612
F	mm	165	165	165
Puissance thermique nominale	kW	17	23	28
Poids de la chaudière	kg	164	190	216
Capacité en eau	L	38	45	52
Capacité du réservoir de carburant	L	47	60	74
Longueur des grumes (max.)	mm	350	450	550
Rendement de la chaudière à puissance nominale	%	91	91	91
Diamètre du conduit de cheminée	mm	160		
Tirage de cheminée spécifié	Pa	25		
Raccordement		2"		
Pression de service maximale admissible	MPa	0,2		
Température maximale de l'eau en service	°C	85		
Température minimale de l'eau à l'entrée	°C	55		

2 INSTRUCTIONS D'UTILISATION ET D'INSTALLATION

Préparation de la chaudière à la mise en service

Avant la mise en service, assurez-vous que l'installation de chauffage est remplie d'eau (conformément aux exigences de la norme CSN 07 7401:1662) et que l'air a été purgé du circuit. La chaudière à bois doit être utilisée conformément aux instructions figurant dans ce manuel afin de garantir un fonctionnement sûr et efficace. La chaudière ne doit être utilisée que par des adultes.

2.1 Installation de la chaudière

Le montage, l'installation et le raccordement de la chaudière au conduit de fumée doivent être effectués exclusivement par du personnel disposant des qualifications professionnelles requises pour ce type de travaux. Une conception correcte et professionnelle du système de chauffage est une condition préalable importante à la satisfaction de l'utilisateur.

Emplacement

- La chaudière est conçue conformément à la norme STN 33 0300 pour une installation dans un environnement standard.
- La chaudière doit être installée de manière à laisser un espace libre d'au moins 800 mm.
- La distance minimale entre l'arrière de la chaudière et le mur doit être de 600 mm.
- La chaudière doit être installée sur un socle incombustible et thermiquement isolant qui dépasse de 100 mm de l'empreinte de la chaudière sur tout son pourtour.
- Nous recommandons de placer la chaudière sur un socle en béton d'au moins 50 mm de hauteur.

Raccordement

- La qualité de l'eau de chauffage doit être conforme aux exigences de la norme STN 07 7401 ;
- Nous recommandons d'installer un filtre (séparateur de boues) en amont de la chaudière (sur la conduite de retour).
- Le système de chauffage doit être équipé **d'une soupape de sécurité** pendant son fonctionnement.

Remarque : la garantie de la chaudière ne couvre pas les défauts (dysfonctionnements) causés par l'encrassement de la chaudière par des impuretés provenant du circuit de chauffage, ni les défauts causés par un filtre encrassé.

2.2 Chauffage et fonctionnement

Chauffage

Avant d'allumer le feu, vous devez ouvrir les vannes d'arrêt du circuit de chauffage. À l'aide de la vis de réglage, ouvrez au maximum le clapet d'arrivée d'air situé sur la porte inférieure. Commencez par placer du papier et de petits copeaux de bois sur la grille. Allumez le papier et fermez la porte. Une fois que le petit bois est suffisamment enflammé, ajoutez le bois préparé dans la chaudière. Lorsque le combustible est suffisamment enflammé, fermez le registre d'admission d'air de combustion – à l'aide de la vis de réglage – et réglez l'ouverture au minimum – environ 5 mm. Réglez la température de fonctionnement souhaitée de la chaudière sur le régulateur de tirage thermostatique. Lors de la première mise en service de la chaudière, il est nécessaire d'étalonner la vanne thermostatique – voir la section consacrée à l'étalonnage. Le registre de fumée doit être entièrement ouvert () pendant le fonctionnement de la chaudière. Pendant la combustion, il est important de régler le tirage de fumée approprié sur le registre de fumée.

Réglage de la température de l'eau en sortie

Si la température d'eau en sortie requise est de 60 °C, chauffez la chaudière à une température supérieure, par exemple de 5 °C, à la température requise de 60 °C (telle qu'indiquée par le thermomètre situé dans le tuyau de sortie de la chaudière). Tournez ensuite le bouton de commande sur 65 °C et vérifiez que la chaîne est tendue et que la trappe de régulation est complètement fermée. Ajustez la position du clapet de régulation et de la chaîne en tournant le bouton de commande. Laissez ensuite le régulateur fonctionner. Lorsque la température de l'eau baisse, le clapet de régulation commence à s'ouvrir sous l'action de la chaîne tirée par le régulateur. Dès que la température de l'eau remonte, le clapet de régulation se referme. Cela permet de réguler la puissance de la chaudière.

Alimentation en combustible

Commencez par fermer la porte de régulation afin d'empêcher l'air de combustion de pénétrer dans la chaudière. Ouvrez ensuite complètement le registre de fumée. N'ouvrez la porte de chargement que légèrement et attendez que tous les gaz de combustion aient été évacués de la chambre de combustion vers la cheminée. Ce n'est qu'alors que vous pouvez ouvrir complètement la porte et ajouter du combustible. Après avoir fermé la porte de chargement, assurez-vous qu'elle est correctement verrouillée. Il est nécessaire de réajuster la position du registre de cheminée et de rétablir le bon fonctionnement du clapet de régulation.

Vidage des cendres de la chaudière

Le cendrier situé sous la grille, dans le compartiment à cendres, est prévu à cet effet. Il doit être vidé régulièrement pour éviter qu'il ne se remplisse excessivement, ce qui entraverait l'apport d'air de combustion sous la grille.

AVERTISSEMENT

De la condensation et un écoulement de condensat se produisent lors du premier allumage de la chaudière – il ne s'agit pas d'un dysfonctionnement de la chaudière. La condensation disparaîtra après un fonctionnement prolongé. Lors de l'utilisation de la chaudière, en fonction de la demande et de l'intensité de la combustion, il est nécessaire de rajouter du combustible pendant le fonctionnement, en veillant à ce que les couches de combustible dans la chambre de combustion aient une hauteur uniforme ; parallèlement, il est nécessaire de vérifier visuellement l'état de la chaudière et la qualité de la combustion ; lorsque vous utilisez des chutes de bois, assurez-vous qu'elles soient disposées uniformément dans le sens longitudinal. Lors du passage en mode nuit à faible puissance, nettoyez la grille et laissez le combustible fraîchement ajouté se consumer entièrement. Réglez ensuite le régulateur de tirage thermostatique sur une température plus basse.

Réglage du régulateur thermostatique

Mettez la chaudière en marche. Réglez la température à 60 °C à l'aide du bouton de commande. Une fois que la température de l'eau atteint 60 °C, après quelques minutes de stabilisation, ajustez la longueur de la chaîne de manière à ce que la porte reste entrouverte d'environ 1 à 2 mm. Vous pouvez alors sélectionner la température souhaitée. Si, en régime permanent, la température de la chaudière est inférieure à la température de consigne, raccourcissez la chaîne ; si la température de la chaudière est supérieure à la température de consigne, allongez la chaîne. Il est important de tenir compte d'autres facteurs susceptibles d'influencer la température de la chaudière indépendamment du régulateur – notamment la quantité de combustible et de cendres dans la chaudière, la position du registre d'air secondaire et l'inertie. (Voir le mode d'emploi du régulateur de tirage).

Nettoyage

Les cendres doivent être retirées du cendrier dès que nécessaire, car un cendrier plein restreint le flux d'air entrant dans la chambre de combustion, ce qui entraîne une mauvaise combustion du bois. Les dépôts de goudron qui se sont accumulés doivent être éliminés mécaniquement.

Dispositifs de commande et de sécurité

Le registre de cheminée permet de régler le tirage optimal de la cheminée. Nous recommandons de régler le tirage de la cheminée à 0,15 mbar. Le registre de cheminée est actionné par un levier situé sur le raccord de cheminée.

Le registre d'admission d'air de combustion est situé sur la porte inférieure et est commandé automatiquement par un régulateur de tirage thermostatique, qui détermine la quantité d'air primaire fournie à la chambre de combustion en fonction de la température de l'eau chauffée dans l'échangeur de chaleur de la chaudière et de la température réglée manuellement.

3 ENTRETIEN DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE LA CHAUDIÈRE

Vérifiez le niveau d'eau dans l'installation au moins une fois tous les 14 jours et faites l'appoint si nécessaire. Ne faites l'appoint d'eau que lorsque la chaudière est à l'arrêt. Si la chaudière est mise hors service pendant l'hiver, utilisez un mélange antigel conçu pour les installations de chauffage. Ne vidangez l'eau qu'en cas de nécessité et pendant une durée aussi courte que possible. Nettoyez la chaudière au moins une fois tous les 14 jours.

4 COMBUSTIBLE

Le combustible recommandé est du bois sec âgé d'au moins deux ans, dont la teneur en humidité ne dépasse pas 20 %.

Longueur des bûches : en fonction du type de chaudière (voir les caractéristiques techniques à la page 4), avec un pouvoir calorifique de 14 à 17 MJ/(kg) et un diamètre de $\varnothing$ 60 à 120 mm.

5 CHEMINÉE

Le conduit de fumée doit présenter un tirage suffisant pour évacuer de manière fiable les gaz de combustion vers l'extérieur, quel que soit le mode de fonctionnement. Il est essentiel qu'un conduit de fumée séparé soit correctement dimensionné pour garantir le bon fonctionnement de la chaudière, car celui-ci dépend du tirage. La grandeur physique du tirage de la cheminée dépend de sa section transversale, de sa hauteur et de la rugosité de la paroi interne, ainsi que de la pression atmosphérique. La chaudière nécessite un tirage de 25 Pa. Aucun autre appareil ne doit être raccordé à la cheminée de la chaudière.

Les dimensions exactes de la cheminée sont spécifiées dans les normes STN 734201 et STN 734210. Le raccordement de la cheminée est régi par le décret n° 84/1997 Coll. du ministère de l'Intérieur de la République Slovaque, articles 4 et 15.

6 ACCESSOIRES FOURNIS AVEC LA CHAUDIÈRE

- | | |
|---|----------|
| • Robinet de vidange | 1 pièce |
| • Grattoir de nettoyage | 2 pièces |
| | |
| • Mode d'emploi et d'entretien + certificat de garantie | 1 pièce |
| • Régulateur de tirage avec notice d'utilisation | 1 pièce |

7 PANNES POSSIBLES ET SOLUTIONS

Problème	Cause possible	Solution
La chaudière n'atteint pas la puissance requise	- tirage insuffisant de la cheminée,	- nettoyer la cheminée, - retirer le clapet de gaz de combustion de l'échangeur de chaleur
	- quantité d'eau insuffisante dans le circuit de chauffage	- ajouter de l'eau, - vérifier les raccordements,
	- Système de chauffage non ventilé	- orifice de purge
	- chaudière insuffisamment propre	- nettoyage
	- filtre bouché dans le système de chauffage système	- nettoyage t
	- combustible de mauvaise qualité, taux d'humidité supérieur à 20 %, - gros morceaux de bois	- brûler du bois sec, des bûchettes de bois et des déchets de bois - les couper en morceaux plus petits,
La chaudière ne fonctionne pas ou fonctionne trop lentement	- conception inadaptée de la chaudière alimentation	- consulter le concepteur du système et l'entreprise d'installation
Thermomètre défectueux	- chaudière en surchauffe	- Remplacer le thermomètre
Régulateur de tirage défectueux	- chaudière en surchauffe	- Remplacer le régulateur de tirage
Fuite de chaleur au niveau de la porte	- joint de porte endommagé,	- remplacer le joint
L'eau chaude sanitaire est trop froide	- la chaudière s'est arrêtée	- allumer la chaudière
L'eau chaude sanitaire est trop chaude	- la vanne de sécurité anti-brûlure n'est pas installée	- installation d'une vanne anti-brûlure système anti-brûlure
	- la vanne anti-brûlure est défectueuse	- remplacer la soupape anti-brûlure

8 SÉCURITÉ INCENDIE LORS DE L'INSTALLATION ET DE L'UTILISATION D'APPAREILS DE CHAUFFAGE

La chaudière doit être installée conformément à la norme STN 091008 – Sécurité incendie des appareils locaux et des sources de chaleur. Lors de l'installation de la chaudière, une distance de sécurité d'au moins 200 mm par rapport aux matériaux de construction doit être respectée. Cette distance s'applique à la chaudière et au conduit de fumée situés à proximité de matériaux combustibles des classes d'inflammabilité B, C1 et C2 (la classe d'inflammabilité est indiquée dans le tableau).

Si la chaudière et le conduit de fumée sont situés à proximité de matériaux combustibles de classe d'inflammabilité C3, la distance de sécurité (200 mm) doit être doublée.

La distance de sécurité doit être doublée, même si le degré d'inflammabilité est inconnu.

Lorsqu'on utilise un panneau d'isolation thermique d'une épaisseur minimale de 5 mm placé à 25 mm du matériau combustible à protéger, la distance de sécurité est réduite de moitié (100 mm). La plaque de recouvrement ou l'écran de protection doit dépasser le contour de la chaudière, conduit de fumée compris, d'au moins 150 mm de chaque côté et doit se situer à au moins 300 mm au-dessus du sommet de la chaudière.

Si la chaudière est installée sur un sol constitué d'un matériau combustible, celui-ci doit être protégé par un tapis d'isolation thermique incombustible s'étendant, du côté du chargement, d'au moins 300 mm au-delà de l'empreinte de la chaudière et, des autres côtés, d'au moins 100 mm. Tout matériau classé dans la classe d'inflammabilité A peut être utilisé comme tapis d'isolation thermique incombustible.

Classe d'inflammabilité des matériaux et produits de construction	Matériaux et produits de construction classés selon les classes d'inflammabilité (extrait de la norme EN 13501-1)
A1 – incombustible	granit, grès, béton, briques, carreaux de céramique, mortier, enduit ignifuge,
A2 – pas facilement inflammable	aluminium, Heraklit, Lignos, panneaux et feutres en fibre de basalte, panneaux de verre,
B – difficilement inflammables	hêtre, chêne, OSB, contreplaqué, Formica, Sirkolit,....
C, D – modérément inflammables	bois d'épicéa, panneaux de particules et panneaux de liège, revêtements de sol en caoutchouc,
E, F – hautement inflammables	carton enduit de bitume, panneaux de fibres de bois, matériaux à base de cellulose, polyuréthane, polystyrène, polyéthylène, PVC,

6 RÈGLEMENTS ET INSTRUCTIONS

Une chaudière à combustible solide peut être installée par une entreprise titulaire d'une licence valide pour l'installation de ce type d'équipement. L'installation doit être conçue conformément à la réglementation en vigueur. Le système de chauffage doit être rempli d'eau répondant aux exigences de la norme STN 07 7401: 1662, et sa dureté ne doit pas dépasser les paramètres spécifiés.

Tableau 3 Dureté de l'eau

Dureté	mmol/l	1
Ca ²⁺	mmol/l	0,3
concentration totale en Fe + Mn	mg/l	0,3 (valeur recommandée)

a) pour le système de chauffage

STN 06 0310 Chauffage central, conception et installation.

STN 06 0830 Équipements de sécurité pour le chauffage central et la production d'eau chaude sanitaire. STN 07 7401 Eau et vapeur pour les installations thermiques dont la pression de service de la vapeur est inférieure ou égale à 8 MPa.

STN EN 303-5 : Chaudières de chauffage central – Partie 5 : Chaudières de chauffage central à combustibles solides à alimentation manuelle ou automatique et d'une puissance thermique nominale inférieure ou égale à 300 kW – Terminologie, exigences, essais et marquage.

b) Concernant la cheminée

STN 06 1610 Composants des systèmes de conduits de fumée pour appareils ménagers. STN 73 4201 Conception des cheminées et des conduits de fumée.

c) en ce qui concerne les règles de sécurité incendie

STN 06 1008 Sécurité incendie des installations de chauffage.

STN 73 0823 Propriétés techniques au feu des matériaux. Classes d'inflammabilité des matériaux de construction. STN 73 0861 Sécurité incendie des bâtiments. Essais d'inflammabilité des matériaux de construction. Matériaux incombustibles.

Conduit de fumée

Le conduit de fumée doit déboucher dans le conduit de cheminée. La chaudière ne doit pas être raccordée directement au conduit de cheminée. Le conduit de fumée doit être aussi court que possible, ne pas dépasser 1 m sans surface de chauffage supplémentaire, et doit monter vers la cheminée. Il doit être de construction solide, étanche à l'air pour empêcher la fuite des gaz de combustion, et pouvoir être nettoyé de l'intérieur. Le conduit de fumée ne doit pas traverser d'autres logements ou locaux commerciaux. La section interne du conduit de fumée ne doit pas être supérieure à celle de la cheminée et ne doit pas se rétrécir en direction de la cheminée.

10 TYPE D'ENVIRONNEMENT

La chaudière peut être utilisée en toute sécurité dans un « environnement normal NM-1 », tel que décrit dans la norme STN 332000-3.

AVERTISSEMENT : La chaudière doit être installée dans un local technique où l'air nécessaire à la combustion est facilement disponible. L'installation de la chaudière dans un espace de vie n'est pas autorisée.

Dans les cas où il existe un risque que des gaz ou des vapeurs inflammables pénètrent temporairement dans la chaudière, ainsi que lors de travaux pouvant présenter un risque d'incendie ou d'explosion, la chaudière doit être mise hors service suffisamment à l'avance avant que tout danger ne survienne (par exemple, lors de la pose de revêtements de sol, de PVC, etc.). Aucun objet constitué de matériaux inflammables ne doit être placé sur la chaudière ou à une distance inférieure à la distance de sécurité par rapport à celle-ci.

11 FONCTIONNEMENT ET SURVEILLANCE

La chaudière doit être utilisée conformément aux instructions d'utilisation et d'entretien. Toute modification de la chaudière susceptible de mettre en danger la santé de l'utilisateur ou de ses colocataires est interdite.

La chaudière ne doit être utilisée que par une personne âgée d'au moins 18 ans, familiarisée avec le mode d'emploi et le fonctionnement de l'appareil.

Les enfants ne doivent pas être autorisés à s'approcher de la chaudière lorsqu'elle est en marche.

Il est interdit d'utiliser des liquides inflammables pour le chauffage, et il est également interdit d'augmenter la puissance de la chaudière de quelque manière que ce soit pendant son fonctionnement. La chaudière doit être surveillée par l'utilisateur pendant son fonctionnement.

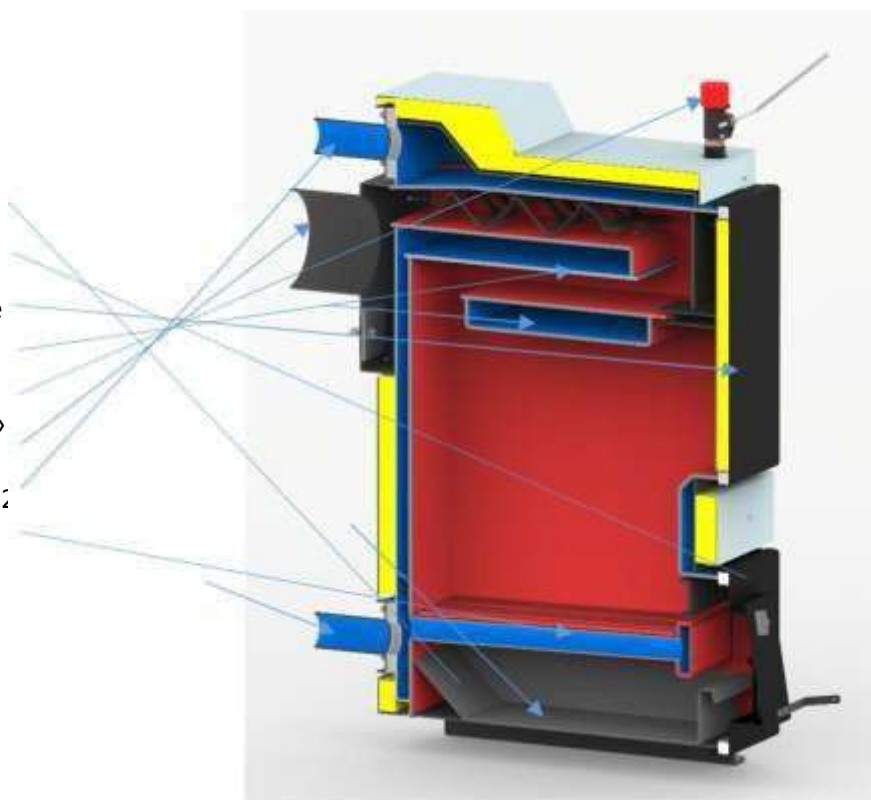
L'utilisateur ne peut effectuer que des réparations impliquant le remplacement de pièces de rechange.

12 ACCESSOIRES RECOMMANDÉS POUR LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE L'EAU CHAUDE SANITAIRE

- 1) Vanne de régulation thermostatique, Laddomat 21-60 / Magamat 25
- 2) Pompe de circulation
- 3) Vanne anti-brûlure pour l'eau chaude sanitaire – il est recommandé de l'installer sur la sortie d'eau chaude sanitaire du ballon de stockage.

Schéma de la chaudière

- 1 Cendrier
- 2 Porte inférieure
- 3 Porte supérieure
- 4 Ailettes de l'échangeur de
- 5 Régulateur de tirage
- 6 Conduit de fumée
- 7 Sortie d'eau chaude « G2 »
- 8 Grille refroidie à l'eau
- 6 Entrée d'eau de retour – G2



13 SCHÉMA D'INSTALLATION DE LA CHAUDIÈRE

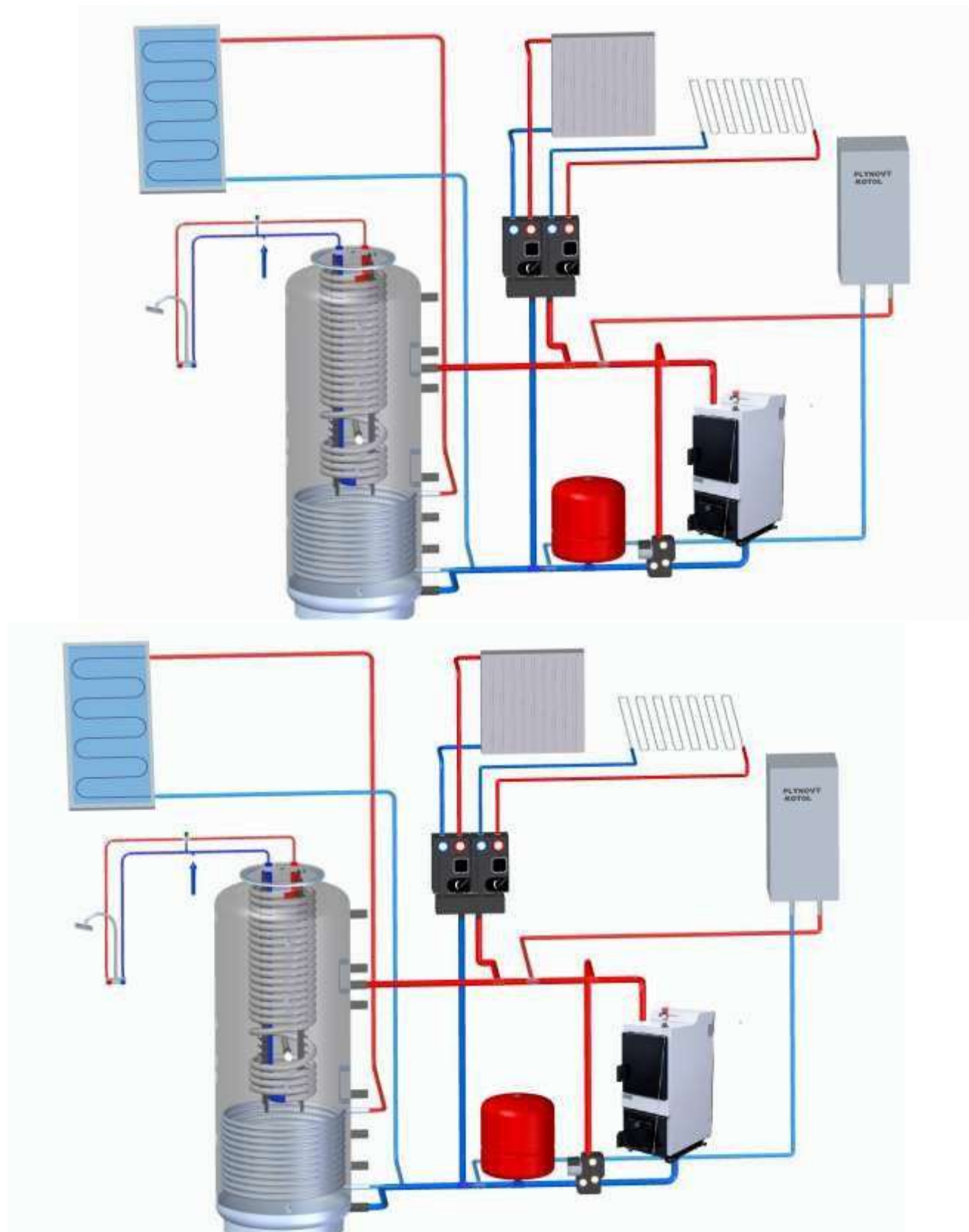


Figure : Schéma de raccordement recommandé pour la chaudière avec production d'eau chaude sanitaire via un échangeur de chaleur à circulation continue.

RÉPARATIONS SOUS GARANTIE ET HORS GARANTIE EFFECTUÉES PAR

MAGA s.r.o.
Samuela Kollára 86
979 01 Čerenčany

Tél. : 047/56 34768
Mobile : +421 917 179 359
E-mail : servis@magasro.sk www.magasro.sk

Ou par un technicien de service agréé.

CERTIFICAT DE GARANTIE

Le présent certificat de garantie remplace le certificat de qualité et de conformité du produit. Le fabricant certifie que la chaudière répond aux normes de qualité requises, que la documentation est complète et qu'elle est conforme à la norme EN 303-5+A1:2023-05.

Produit :

Numéro de série :

Date de fabrication :

Cachet et signature du fabricant

Date de vente :

Cachet et signature du vendeur

Date de mise en service :

Cachet et signature

Le certificat de garantie perd toute validité s'il n'est pas dûment rempli et validé par le vendeur ou s'il a été modifié ! (Dans ce cas, la garantie est nulle.)

Le client est tenu de vérifier que la documentation est complète !

En achetant le produit, le client accepte sans réserve la garantie ainsi que les conditions générales de garantie du produit.

Le mode d'emploi du produit est disponible sur le site web du fabricant, dans la rubrique « Documents à télécharger ».

Les instructions destinées au client – réclamations et conditions de garantie – font également partie intégrante du certificat de garantie.

Consignes à l'attention du client – réclamations et conditions de garantie

- 1) Les réclamations concernant l'intégralité d'une livraison doivent être adressées au fournisseur conformément au Code de commerce et au Code civil. Le client est tenu de réceptionner la marchandise et de vérifier immédiatement son intégralité, sa quantité et sa nature, ainsi que sa conformité avec la documentation d'accompagnement (par exemple, le bon de livraison, le procès-verbal de réception, etc.), pour autant que la nature de la marchandise le permette. Si, lors de la réception des marchandises, un écart par rapport à la documentation d'accompagnement, des dommages visibles sur l'emballage ou les marchandises, ou encore un écart dans la quantité ou la nature des marchandises livrées ou de certaines de leurs parties est constaté, l'acheteur est tenu d'en informer sans délai et par écrit le vendeur ou le transporteur. Si l'acheteur ne dépose pas de réclamation écrite dans les trois jours ouvrables suivant la réception des marchandises, le vendeur est en droit de ne pas accepter une réclamation de cette nature. Si l'acheteur constate des dommages matériels sur l'envoi causés par le transporteur, il doit en dresser un procès-verbal sur place afin de pouvoir réclamer une indemnisation à l'assurance pour les marchandises endommagées. La confirmation de réception des marchandises est généralement considérée comme étant la signature du représentant habilité de l'acheteur sur les documents d'accompagnement, à savoir le bon de livraison, la facture ou le procès-verbal de remise.
- 2) Le fabricant accorde une garantie sur le produit d'une durée de 24 mois à compter de la date de vente à l'utilisateur final, dans la limite de 36 mois à compter de la date de fabrication, et il convient de s'assurer que la température de retour soit d'au moins 55 °C pendant le fonctionnement.

La période de garantie commence à la date de vente du produit, quelle que soit la date de sa première mise en service.

- 3) La garantie ne couvre pas les défauts résultant :

le non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien de la chaudière, un entretien ou une utilisation incorrects, ou l'utilisation du produit à des fins autres que celles auxquelles il est normalement destiné, la corrosion à basse température de la chaudière, une manipulation inappropriée ou non professionnelle, ou la combustion de combustibles non autorisés, y compris les défauts causés par l'utilisation de composants tiers autres que ceux recommandés par le fabricant ou le fournisseur, ainsi que les réparations ou modifications effectuées par des personnes autres que celles agréées par le fabricant ou le fournisseur, et également les défauts causés par la pénétration accidentelle ou délibérée de liquides, d'insectes, d'animaux ou de corps étrangers dans le produit.

- 4) En cas de défaut, la pièce sera réparée ou remplacée au titre de la garantie après retour de la pièce défectueuse et paiement de frais de livraison raisonnables.
- 5) La garantie reste valable à condition que le produit soit utilisé conformément à la description et aux spécifications figurant dans le certificat de garantie ; si les instructions correspondantes ne sont pas respectées, la garantie devient caduque, tout comme elle le devient en cas de dommages survenus pendant le transport qui n'a pas été effectué par les propre service de transport et par ses chauffeurs. C'est pourquoi il est indispensable d'inspecter minutieusement le produit dès sa réception et de signaler tout défaut ou vice au vendeur au moment de la prise en charge.
- 6) Le client perd le bénéfice de la garantie en cas de défauts causés par un raccordement incorrect du produit (non-respect des instructions de raccordement figurant dans le manuel d'utilisation) ou résultant de l'utilisation d'un carburant non prévu pour ce type de produit.

Tous les matériaux soumis à une usure normale sont exclus de la garantie : joints, cordons d'étanchéité et garnitures, ainsi que les garnitures sibériennes.

La garantie ne sera pas accordée ni honorée si le client ne respecte pas les conditions de paiement convenues à la date d'échéance fixée par le vendeur.

Les légères variations de couleur, de finition ou de dimensions ne constituent pas un motif de réclamation.

La garantie ne couvre pas les frais de déplacement d'un technicien de maintenance, qui sont entièrement à la charge du client.

- 7) Toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, doit être formulée par l'utilisateur final du produit **par écrit, au plus tard dans** les trois jours ouvrés à compter de la date à laquelle il a constaté le défaut, soit par courrier postal, par fax ou par voie électronique, et l'utilisateur final doit fournir au fournisseur toutes les informations requises, notamment un certificat de garantie valide et une preuve d'achat du produit ; les signalements de défauts envoyés par d'autres moyens que le courrier postal doivent être confirmés par écrit par courrier, dans un délai de trois jours au plus tard. La personne habilitée est tenue, sans retard injustifié et au plus tard dans les trois jours ouvrables suivant la demande du fournisseur, de fournir à ce dernier les preuves nécessaires du préjudice causé par un défaut du produit. Le fabricant est tenu de rendre une décision dans les 30 jours suivant la notification écrite de la réclamation par l'utilisateur et, si la réclamation est jugée fondée, de remédier au défaut.
- 8) Les frais résultant de réclamations injustifiées, de défauts causés par le non-respect par l'utilisateur du mode d'emploi ou d'un montage incorrect entraînant un dysfonctionnement du produit ou une baisse de ses performances, sont entièrement à la charge de l'utilisateur du produit.

Les droits découlant de la responsabilité relative à un produit couvert par la période de garantie s'éteignent s'ils n'ont pas été exercés

pendant la période de garantie. Le client a été informé du fonctionnement et de l'utilisation de la chaudière au moment de l'achat.

Le fabricant ne saurait être tenu responsable des dommages causés à la santé ou aux biens, qu'ils soient directs ou indirects, y compris les dommages consécutifs. Les réclamations résultant de défauts du produit ne portent pas atteinte aux demandes d'indemnisation pour les dommages causés par un lien de causalité avec le défaut du produit. Le fabricant se réserve le droit d'apporter des modifications de conception dans le cadre de la modernisation du produit, lesquelles peuvent ne pas figurer dans le présent manuel.

Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications techniques ou de conception. MAGA, s.r.o. décline toute responsabilité en cas d'erreurs d'impression.

Registre des réparations sous garantie et hors garantie

Date	Travaux effectués	Organisme (signature, cachet)	Signature signature

émise conformément aux articles 5 et 23 de la loi n° 56/2018 Coll. relative à l'évaluation de la conformité, concernant la mise sur le marché du produit spécifié

Prof. Ing. Jana Müllerová, PhD.
Directrice générale de MAGA, s.r.o.